

Charte Ethique et code de Conduite

1. Qui sommes-nous ?

AFL est une association humanitaire à but non lucratif régie par la loi de 1901, dédiée au développement économique à vocation sociale, créée en 1973 et reconnue d'utilité publique en 2002. Sa mission est :

- de promouvoir la justice et le développement ;
- de promouvoir la vie associative dans les pays en voie de développement et dans la coopération non gouvernementale internationale ;
- de favoriser l'aide aux réalisations pour le développement en permettant à chaque homme et à chaque femme de vivre et de s'épanouir dans son propre pays ;
- de promouvoir toute forme de coopération sincère et désintéressée avec les pays en voie de développement essentiellement par des projets économiques à fins sociales ;
- de favoriser l'aide aux réfugiés et personnes déplacées afin d'améliorer leurs conditions de vie et d'adaptation, en contribuant à la réalisation de leurs initiatives, au Nord comme au Sud ;

2. But de la charte éthique et du code de conduite

Ce code expose notre engagement à développer les activités de l'association en visant la qualité des résultats, la transparence et la responsabilité vis-à-vis de l'ensemble de nos parties prenantes. Pour cela notre charte a pour but de contribuer à :

- Définir des principes et des pratiques partagés contribuant à responsabiliser chacun et rendre le fonctionnement de notre organisation plus transparent vis-à-vis de nos parties prenantes.
- Améliorer l'efficacité des actions menées par notre association en faveur des populations vulnérables.

Il s'agit d'une charte volontaire qui s'appuie sur une série de codes, de normes de directives et de procédures existantes. La présente Charte sera améliorée à l'épreuve des faits et des expériences, elle prendra en compte les bonnes pratiques mises en œuvre chez d'autres ONG.

3. Quelles sont nos parties prenantes ?

Notre principale responsabilité est de remplir notre mission de façon efficace, en toute transparence et en accord avec les principes de cette charte. En cela, nous sommes responsables vis à vis de nos parties prenantes.

Nos parties prenantes comprennent :

- Les personnes, dont nous cherchons à favoriser le développement économique harmonieux et la promotion de leurs droits.
- Les organisations partenaires, tant gouvernementales que non gouvernementales, avec lesquelles nous travaillons.
- Les prestataires de service.
- Nos membres.
- Notre personnel et nos bénévoles.
- Les bailleurs de fonds publics et privés qui nous apportent leur soutien financier.
- Les organismes de contrôle qui contribuent à la qualité de nos projets et de nos opérations.
- Les médias et le grand public.

Dans l'application des principes de cette Charte les différents points de vue émis par nos parties prenantes seront pris en compte.

4. Les principes de la charte

4.1 Le respect de Principes Universels

Le fondement d'Acting For Life est basé sur les droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association des communautés que nous soutenons prévus par la Déclaration Universelle de Droits de l'homme. Nous adhérons aux objectifs de Développement Durables des Nations Unies et nous prenons en compte ces objectifs dans nos projets.

4.2 Indépendance

Notre volonté est d'être indépendant, tant politiquement que financièrement. Notre gouvernance, nos programmes et politiques sont impartiaux et indépendants des différents gouvernements, des partis politiques et du monde des affaires.

4.3 Un engagement responsable

Nous nous assurons que notre engagement est en accord avec nos missions, il est le fil rouge de notre travail et contribue à faire avancer des intérêts communs clairement identifiés. Les responsabilités internes sont définies quant à l'adoption de positions sur des questions d'intérêt général. Nos principes éthiques encadrent nos stratégies d'engagements; l'identification et la gestion d'éventuels conflits d'intérêts parmi nos différentes parties prenantes sont mis en œuvre.

Nous gérons notre organisation d'une façon professionnelle et efficace. Nos programmes et leurs procédures de mise en œuvre cherchent à promouvoir la qualité des résultats à tous égards.

4.4 Les bénéficiaires acteurs de leur développement

Nous visons à ce que les communautés locales soient actrices de leur développement économique. Pour ce faire nous soutenons des organisations locales : ONG, groupements de producteurs..., nous nous engageons à renforcer leurs capacités et à les accompagner sur le chemin d'une plus grande autonomie.

4.5 Une gouvernance associative conforme aux bonnes pratiques

Pour atteindre nos objectifs nous nous appuyons sur une structure organisationnelle et des processus de prises de décision clairement définis ; en agissant conformément à nos missions et aux procédures que nous avons mises en place ; en nous assurant que nos programmes atteignent des résultats qui sont en accord avec notre mission; et en publiant ces résultats d'une manière ouverte, précise et exacte.

Nous nous conformons à nos principes statutaires en matière de gouvernance associative:

- Une Assemblée Générale des membres de l'association qui est l'instance de décision en dernier ressort de l'association : approuve les comptes, valide le budget, désigne et remplace les membres du conseil d'administration.
- Un Conseil d'administration qui contribue à l'élaboration de la stratégie, oriente les priorités, cadre le budget et contrôle la gestion de l'association.
- Un bureau, dont les membres sont issus du conseil d'administration, supervise et évalue les actions du directeur exécutif, contrôle les programmes et les questions budgétaires. Il définit la stratégie générale, en accord avec la mission de l'organisation, garantit que les ressources sont utilisées efficacement et de façon appropriée, s'assure de la mesure de la performance et de l'intégrité financière de l'organisation.

Nous sommes à l'écoute des suggestions de nos parties prenantes sur les mesures à prendre afin d'améliorer notre gouvernance et nos procédures de fonctionnement.

4.6 Ressources humaines

Nous reconnaissons que la valeur de nos résultats est liée à la qualité de notre personnel, de nos bénévoles et de nos pratiques managériales; nous nous engageons à investir dans le développement de nos ressources humaines. Notre politique en matière de ressources humaines se conforme totalement aux droits du travail et applique les meilleures pratiques du secteur associatif en matière de politique de rémunération, de santé et de sécurité au travail pour nos salariés et nos bénévoles.

4.7 Non-discrimination

Nous valorisons, respectons et cherchons à encourager la diversité, nous cherchons à être impartiaux et non discriminants dans l'ensemble de nos activités. À cette fin, nous incitons aussi nos partenaires à établir des politiques de promotion de la diversité, d'égalité de genre, d'impartialité et de non-discrimination dans l'ensemble de leurs activités, qu'elles soient internes ou externes.

4.8 Protection des personnes vulnérables

Nous sommes conscients, que dans le cadre de nos projets, il convient de porter une attention toute particulière à la protection des personnes vulnérables (enfants, jeunes gens, handicapés...) afin de leur apporter la sécurité à laquelle elles ont droit.

4.9 Respect de l'intégrité sexuelle

Nous condamnons l'exploitation, l'abus et la discrimination sexuels sous toutes ses formes. Nos personnels et nos partenaires s'engagent à respecter l'intégrité sexuelle des personnes avec lesquels nous travaillons dans tous nos programmes et activités, et s'interdisent le harcèlement, l'exploitation sexuelle et la discrimination.

4.10 Sécurité sur le terrain

Les territoires d'intervention de l'association peuvent présenter des risques en matière de sécurité. Nous veillons à ne pas exposer indûment à ces risques nos personnels nos bénévoles et nos partenaires. Nous nous conformons aux recommandations des autorités en la matière, nous disposons d'un manuel de procédures de sécurité et d'un système de veille.

4.11 Transparence

Nous sommes engagés à une communication franche, transparente et honnête sur notre organisation, nos missions, nos politiques et nos activités. Nous communiquons activement avec nos parties prenantes sur nos opérations et nous rendons publiquement disponible les informations nous concernant.

4.12 Financement de l'association

Lors de nos activités de recherche de financements, nous sommes exacts avec exactitude nos activités et la nature de nos besoins. Nos politiques et nos pratiques garantissent que les donations permettent d'étendre la mission de notre organisation. Quand les donations sont effectuées pour un but spécifique, la demande du donateur est honorée. Nous nous engageons à utiliser les fonds obtenus auprès des bailleurs publics ou privés pour la bonne réalisation des projets et selon la convention de partenariat définie entre les parties.

4.13 Lutte contre la fraude et la corruption

Acting For Life attache la plus grande importance à la lutte contre la fraude, la corruption et le blanchiment d'argent, tant au sein de l'association que dans le cadre des partenariats projets dont elle assure la responsabilité. A cet effet Acting For Life s'est doté d'une directive anti-corruption reprenant les recommandations de nos bailleurs en la matière.

4.14 Achats et passations de marché

Lors des achats, de la passation et de l'attribution des marchés, Acting For Life s'engage à observer les principes de mise en concurrence et de transparence dans le respect des normes reconnues recommandées par l'OCDE et par la convention des Nations-Unies. Une procédure connue par l'ensemble des salariés est appliquée pour toute passation de marchés.

4.15 Contrôle financier, reporting et audit

Nous cherchons à remplir les exigences pertinentes en matière de gouvernance, de comptabilité financière et de publication demandées par les autorités des pays dans lesquels nous opérons. Nous publions une fois par an un rapport sur nos activités et réalisations.

Nos procédures internes de contrôle visent à garantir que tous les fonds sont efficacement utilisés et que tout est mis en œuvre pour minimiser le risque de voir les fonds mal utilisés. Nous nous soumettons en toute transparence aux audits commandités par nos bailleurs. Nous suivons les principes issus des meilleures pratiques en matière de comptabilité et d'administration financière.

Le rapport financier annuel se conforme aux règles et pratiques en vigueur nos comptes sont audités par un commissaire aux comptes indépendant dont le rapport de synthèse figure dans le rapport d'activité.

4.16 Evaluation

Nous cherchons constamment à améliorer notre efficacité. Nous procédons à l'évaluation de nos programmes et de nos projets et communiquons sur les résultats de ces évaluations avec précision. Nous adhérons aux normes techniques de conformité des informations généralement acceptées pour la présentation et l'interprétation des données et des recherches à l'aide des références issues d'études indépendantes publiées par de tierces parties.

4.17 Partenaires

Nous reconnaissons que notre intégrité organisationnelle s'étend au fait de garantir que nos partenaires remplissent également les plus hauts standards de probité et de responsabilité. Nous prenons toutes les mesures nécessaires afin de nous assurer qu'ils n'ont aucun lien avec des personnes ou des organisations impliquées dans des pratiques illégales ou non éthiques. Nos partenaires ont connaissance de notre charte et s'engagent à en respecter les principes.

4.18 Systèmes d'alerte (Whistle-blowers)

Notre personnel et nos partenaires terrains sont autorisés et encouragés à attirer l'attention du bureau de l'association sur des activités qui pourraient ne pas être en conformité avec la loi, notre mission ou nos engagements (y compris ceux inclus dans la présente charte). Pour cela une boîte mail accessible uniquement à un membre du bureau a été créée: signalement@acting-for-life.org.

Approuvée à l'unanimité par le Conseil d'Administration d'Acting For Life le 11 décembre 2018